



SAINTONGE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE

Décision n° 398/2024
SC

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 5 : signature de conventions de mise à disposition de personnel CDCHS).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de mise à disposition avec l'Association V.I.E. pour :

- Monsieur MANON Kévin en tant qu'agent de collecte des ordures ménagères du 1^{er} au 30 septembre 2024,
- Madame PRINCETEAU Amandine en tant qu'agent d'entretien du 1^{er} au 30 septembre 2024,
- Madame MONAR Sylvane en tant qu'agent d'entretien du 1^{er} au 30 septembre 2024,
- Madame NIOT Stéphanie en tant qu'agent d'entretien du 1^{er} au 30 septembre 2024,
- Monsieur MERCIER Jean-Paul en tant que gestionnaire de l'aérodrome de Jonzac-Neulles du 1^{er} au 30 septembre 2024,
- Madame BERTHELOT Véronique en tant qu'agent d'entretien du 1^{er} au 30 septembre 2024,
- Madame GAUDIN Caroline en tant qu'agent d'entretien du 1^{er} au 30 septembre 2024,
- Monsieur CHAUVET Luc en tant qu'agent d'entretien des véhicules du 1^{er} au 30 septembre 2024,
- Madame VUILLOT Karine en tant qu'agent d'entretien du 1^{er} au 30 septembre 2024,
- Monsieur MASSEY James en tant que surveillant de baignade du 1^{er} au 30 septembre 2024,
- Monsieur BERTHONNET Nathan en tant que surveillant de baignade du 1^{er} au 30 septembre 2024,

Fait à Jonzac,
Le 30 AOUT 2024

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,
le Vice-Président,

M. Jean-Michel RAPITEAU

Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge

